

COUR SUPÉRIEURE
(chambre civile)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

No.: 505-11-016175-197
DATE: 5 décembre 2019

PRÉSIDENT : Me Renée Giroux, Registrare

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

DISTRIBUTION VIEUX PORT INC.,

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

JUGEMENT

- [1] LE TRIBUNAL, après avoir pris connaissance de la Requête le délai du dépôt d'une proposition concordataire (la « Requête ») présentée par la Débitrice / Requérante, de l'affidavit et des pièces déposées à son soutien;
- [2] CONSIDÉRANT la notification de la Requête;
- [3] CONSIDÉRANT les représentations des procureurs;

POUR CES MOTIFS LE TRIBUNAL:

- [4] ACCUEILLE la présente requête;

CF.

- [5] **ABRÈGE** tout délai de signification et de présentation requis, s'il y a lieu;
- [6] **ACCORDE** à la débitrice requérante un délai supplémentaire de 45 jours pour procéder au dépôt de la proposition, soit jusqu'au 21 janvier 2020 inclusivement;
- [7] **PROROGE** les effets de l'avis d'intention de faire une proposition en conséquence de la présente requête;
- [8] **DÉCLARE** la décision à intervenir exécutoire, nonobstant appel;
- [9] **LE TOUT** avec frais de justice.



COPIE CONFORME

Carolyn Fleury

Carolyn Fleury
Greffière adjointe C.S